

Charles-Stéphane MARCHIANI

Avocat à la Cour

Docteur en droit

Pierre MASQUART

Avocat à la Cour

Ancien Secrétaire de la Conférence des Avocats aux Conseils

www.kimia-avocats.com

Paris, le 13 mai 2026

COMMUNIQUÉ DE PRESSE OFFICIEL

Le Gouverneur du Darfour demande l'inscription des Forces de soutien rapide (FSR) et de leurs dirigeants sur la liste européenne des entités et personnes physiques « terroristes »

Le Gouverneur de la région du Darfour, Mini Arko Minawi, a confié au cabinet d'avocats parisien Kimia Avocats la mission de prendre toutes les mesures juridiques nécessaires en vue de l'inscription des Forces de Soutien Rapide (FSR) et de leurs dirigeants - dont **Mohamed Hamdan Dagalo dit « Hemetdi »** - sur la liste de l'Union européenne des personnes, groupes et entités qui commettent des actes de terrorisme.

Dans le cadre de son mandat, le cabinet Kimia Avocats examine notamment la possibilité de saisir une ou plusieurs autorités nationales compétentes - au sein d'un État membre de l'Union européenne ou d'un État tiers - disposant de la compétence pour engager des poursuites ou conduire des investigations relatives à des actes de nature terroriste.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre des efforts déployés par le Gouverneur Minawi pour mobiliser la communauté internationale face aux crimes et violations des droits humains commises au Soudan et, en particulier, au Darfour. Elle s'appuie sur le droit de l'Union européenne, et notamment la Position Commune (PESC/2001/931) du Conseil du 27 décembre 2001 et la décision (2026/455/PESC) du Conseil du 26 février 2026 relative aux mesures restrictives en vue de lutter contre le terrorisme.

L'objectif recherché est d'obtenir une reconnaissance formelle du caractère terroriste des FSR et de leurs principaux dirigeants, afin de contribuer à mettre un terme aux soutiens matériels et financiers dont ils bénéficient depuis l'étranger. Une telle reconnaissance permettrait d'accroître la responsabilité de tous les acteurs impliqués dans l'appui à ces forces.

Par cette initiative, le Gouverneur du Darfour, Mini Arko Minawi, tient à réaffirmer son engagement en faveur de la protection des populations civiles du Darfour et de la recherche de solutions juridiques, politiques et diplomatiques pour mettre fin aux violences qui frappent son pays.

Contact presse :

Dorian BAL

contact@kimia-avocats.com

+33 (0) 6 66 56 30 03

<https://kimia-avocats.com>

Kimia Avocats AARPI

+33 (0)9 70 75 02 50 – +33 (0)6 85 19 00 73

contact@kimia-avocats.com

30 Cours Albert 1er 75008 Paris, France

N° TVA : FR 68 988 154 571 – D0722